



**LEWB**

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

Cahier des charges concours de voltige

# Cahier des charges concours de Voltige

## **A Généralités**

**A.1** Le cahier des charges est un accord entre l'organisateur et la LEWB.

**A.2** Le cahier des charges est un complément à la réglementation nationale FRBSE et à la réglementation wallonne.

**A.4** Seuls les clubs qui sont affiliés (c'est-à-dire en règle avec les formalités et le paiement des cotisations 2026 à la LEWB) peuvent organiser une compétition. Le règlement De la FEI, de la FRBSE et de la LEWB s'appliquent à la compétition.

**A.5** Après avoir rendu officiel le calendrier 2026, chaque organisateur doit envoyer ses spécifications à la LEWB. (catherine.gillain@lewb.be)

**A.6** Les programmes préliminaires seront demandés par la LEWB avant le début de la compétition. L'organisateur dispose alors de 2 semaines pour compléter le préprogramme (dates correctes, séries correctes, jurys...).

**A.7** Si le cahier des charges n'est pas signé et renvoyé avant le début de la compétition à la LEWB et si le programme préliminaire n'est pas livré correctement et à temps à la date convenue, la LEWB a le droit de prendre des sanctions (retirer la compétition du calendrier, retenir les subventions...).

**A.8** Le club organisateur doit être en règle avec les règlements concernant l'organisation de compétition avec des animaux. Il s'agit notamment de l'autorisation écrite de l'autorité communale et toute obligation environnementale ou autre aspect imposé par l'autorité communale.

**A.9** L'organisateur est lui-même responsable des contributions à la SABAM et à la foire. Cette taxe ne sera pas payée ou perçue par la LEWB.

**A.10** L'organisateur doit suivre strictement et ne peut donner sa propre interprétation de ces mesures. En cas d'ambiguïté, l'organisateur doit prendre contact avec la direction locale de l'organisation et/ou l'autorité communale du lieu de la compétition.

## **B Infrastructure**

**B.1** L'organisateur doit disposer de l'infrastructure nécessaire conformément au règlement de voltige.

**B.2** L'accès au site de compétition doit être sûr pour les concurrents, le personnel de l'organisation et le public. Cela signifie une signalisation claire avec une entrée et une sortie appropriée. Une sortie pour les camions, les remorques et le public. Il faut éviter que ces derniers ne doivent se garer le long de la voie publique. Il est recommandé qu'aucunes des voitures particulières soient garées entre les camions. En cas de mauvais temps et de marécages, le club organisateur fournira un

tracteur (à ses frais) pour remorquer les personnes bloquées. Si nécessaire (passages étroits), des dispositions seront prises pour la délimitation des zones destinées aux spectateurs.

**B.3** La compétition doit se dérouler sur une piste couverte pour un CVN. Un CVF peut être organisé en plein air. Cette piste doit être d'au moins 20m par 25m. Ils doivent être conservés en bon état pendant toute la durée de la compétition.  
(en les faisant égalisés, etc., si nécessaire).

**B.4** Le rond de longe doit être entièrement ou partiellement délimité.

**B.5** Il doit y avoir des tables et des chaises sur la piste pour les juges (en diagonale, à l'opposé des juges).

Les tables sont marquées de la lettre A pour le jury principal, B pour le second jury.  
et C pour le troisième jury.

**B.6** Au moins 2 cercles d'entraînement doivent être disponibles, dont 1 cercle doit être couvert.  
En outre, l'organisateur doit fournir un Cheval D'arçon.

**B.7** L'organisateur doit mettre à disposition un espace clos avec des tables et des chaises, l'électricité et un photocopieur pour le secrétariat du concours.

**B.8** L'organisateur doit fournir un système de musique avec le personnel.

**B.9** Les installations sanitaires pour les spectateurs et les participants doivent être saines et entretenues tout au long de la journée.

**B.10** Le club organisateur fournit un box qui peut être utilisé en cas de contrôle du dopage afin d'appliquer la procédure correcte.

**B.11** Si les chevaux peuvent passer la nuit sur le lieu de la compétition, cela relève de la seule responsabilité de l'organisateur.

**B.12** L'aspect général de la compétition doit donner une image soignée.

**B.13** L'organisateur doit veiller à ce qu'il y ait une espace de lavage pour les chevaux ou un endroit où de l'eau peut être prise pour prendre soin des chevaux pendant et après la compétition.

**B.14** Le club organisateur doit fournir un abri pour les commissaires afin qu'ils puissent placer leur équipement dans un endroit, si nécessaire, à l'abri du soleil, du vent, de la pluie,...

## **C. A fournir par/pour l'organisateur**

### **C.1 Tâches**

**C.1.1** Les tâches suivantes sont de la responsabilité de l'organisateur :

- Contacter les Officiels
- Établir des listes de départ
- Calcul et traitement des résultats

- Remise des résultats à la LEWB

## **C.2 Personnel**

**C.2.1** L'organisateur doit fournir :

- Les officiels nécessaires conformément au Règlement FRBSE de Voltige
- Un steward qui appelle les combinaisons "à se tenir prêtes" afin de minimiser le temps entre les combinaisons et garantir ainsi le bon déroulement de la compétition.
- Une personne chargée des écuries et du parking si les voltigeurs/longeurs et les chevaux passent la nuit sur place.
- Services de maréchal-ferrant, de vétérinaire, de médecin et services médicaux conformément au règlement de voltige.

**C.2.2** Les numéros de téléphone du maréchal, du vétérinaire et du médecin doivent être communiqué au président du jury avant le début de la compétition. Il est recommandé d'effectuer l'organigramme avec les numéros de téléphone portable à mettre à la disposition de tous les responsables au sein la compétition.

**C.2.3** L'organisateur est responsable de tous les conducteurs/passagers de véhicules motorisés. et cependant toute la durée de la compétition.

## **C.3 Autres**

**C.3.1** L'organisateur doit inclure une personne de contact dans le cahier des charges.

Cette personne de contact est le point de contact de la LEWB et doit être disponible pendant les 2 semaines précédant du début de la compétition jusqu'à une semaine après le début de la compétition.

## **C.4 Fonctionnaires et centre de calcul**

**C.4.1** Le Comité d'organisation doit recevoir les officiels en tant qu'invités. Cafés et boissons non alcoolisées seront fournis sans restriction. En outre, les repas (sandwichs) seront fournis aux officiels si nécessaire.

## **C.5 Coupes, rubans d'honneur et prix en nature**

**C.5.1** Compétitions nationales et communautaires de Voltige :

L'organisateur est responsable des coupes, des rubans d'honneur et des prix en nature.

**C.5.2** Les championnats de Belgique :

Pour l'organisation d'un Championnat de Belgique, des rubans d'honneur, des médailles et des coupes sont fournies par la yF.R.B.S.E.. L'organisateur doit les contacter à cet effet.

## **D. A fournir par/aux frais de la LEWB**

**D.1** La LEWB se chargera des tâches suivantes :

- 
- Établissement de documents officiels
- Remise des documents susmentionnés à l'organisateur
- Publication des résultats sur le site web

## D.2 Financier

### D.2.1 Accords financiers entre l'organisateur et la LEWB :

#### - Ce que l'organisateur reçoit pour un CVN

Le montant total des inscriptions

De cela est déduit :

- La taxe sur les jeux (11%) ;
- La Quote-part ligues (4.5 euros / inscriptions) ;
- Gains à charge de l'organisateur ;

#### -Ce que l'organisateur reçoit pour un CVF

Le montant total des inscriptions

De cela est déduit :

- La taxe sur les jeux (11%) ;
- La Quote-part ligues (4.5 euros / inscriptions) ;

### D.2.2 Fonctionnaires

L'indemnité des fonctionnaires agréés à savoir 3 juges maximum, sera prise en charge par la LEWB sur base du défraiement suivant :

Voltige			
Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Jury	60€	75€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

## F. Détails de compétition

### F.1 Inscriptions

**F.1.1** Les inscriptions aux CVN/CVV/CVF se font par l'intermédiaire du site: <https://competitions.equibel.be/>

**F.1.2** La date de clôture des inscriptions des CVN est le lundi (24h), avant le début de la compétition

## G Informations utiles

**G.1** S'il y a des questions/remarques, le secrétariat de la LEWB peut être contacté.. Dans les cas d'extrême urgence, - en dehors des heures de bureau - peut être joint au Ceci est uniquement pour les exceptions (par exemple, l'annulation d'une compétition).

## **H. Accord**

En signant, le club organisateur déclare qu'il est d'accord avec les règles internationales de la FEI. Le Règlement national Voltige, Règlement de Voltige de la LEWB

Le règlement général de la LEWB et les conditions générales d'organisation  
Tel qu'inclus dans ce cahier des charges

Concours sur : .....

Club organisateur : .....

Date : ..... (1 / 2 / 3 / 4 jours)\*

\*Veuillez encercler le nombre de jours de la compétition.

Coordonnées de l'organisateur :

NOM : ..... NUMÉRO DE GSM : .....

E-MAIL : .....

Pour la LEWB  
(Nom, fonction, signature et date)

Pour le club organisateur  
(nom, fonction, signature, date)

Accord établi en double exemplaire, les deux parties pouvant en recevoir une copie.